

Lab.RII

UNIVERSITÉ DU LITTORAL CÔTE D'OPALE
Laboratoire de Recherche sur l'Industrie et l'Innovation

CAHIERS DU LAB.RII
- DOCUMENTS DE TRAVAIL -

N°283

Juin 2014



**LE TERRITOIRE
ENTREPRENEURIAL
DURABLE
FONDEMENTS THEORIQUES ET
ANALYSE ECONOMIQUE**

Sophie BOUTILLIER
Dimitri UZUNIDIS

**LE TERRITOIRE ENTREPRENEURIAL DURABLE
FONDEMENTS THEORIQUES ET ANALYSE ECONOMIQUE**

**SUSTAINABLE ENTREPRENEURIAL TERRITORY
THEORETICAL BASES AND ECONOMIC ANALYSIS**

**Sophie BOUTILLIER
Dimitri UZUNIDIS**

Résumé : Qu'est-ce qu'un territoire entrepreneurial durable ? Pour analyser la dynamique de l'innovation dans les territoires industriels dont la reconversion passe par les activités de l'environnement et du développement durable, le chercheur doit répondre à plusieurs questions capitales : Comment définir l'entrepreneuriat innovant ? Comment favoriser l'entrepreneuriat éco-innovant ? Quels rôles et fonctions des institutions et de l'initiative individuelle ? Quelles opportunités et atouts pour l'entrepreneur éco-innovant ? Un territoire entrepreneurial durable peut être défini comme un ensemble territorialisé qui s'efforce de mobiliser des ressources sur le plan social, politique, économique, culturel et environnemental à l'intérieur d'un cadre institutionnel cohérent au service d'une stratégie clairement définie de développement économique et social respectueux de la préservation des ressources naturelles. Un de ses objectifs est la promotion de la création d'éco-entreprises pour réussir un programme de réorientation de sa trajectoire de développement.

Abstract: What is a sustainable entrepreneurial territory? To analyze the dynamics of innovation in industrial areas where conversion ensues from the development of activities related to environment and sustainable development, the researcher has to answer to several crucial questions: How to define innovative entrepreneurship? How to promote eco-innovative entrepreneurship? What are the respective roles and functions of institutions and of individual initiative? What are the opportunities and advantages for the eco-innovative entrepreneur? A sustainable entrepreneurial territory can be defined as a territorialized area that seeks to mobilize social, political, economic, cultural and environmental resources within a coherent institutional framework to serve a clearly defined economic and social development strategy respecting the conservation of natural resources. One of its objectives is to promote the creation of green businesses to successfully complete a reorientation of its development path.

**LE TERRITOIRE ENTREPRENEURIAL DURABLE
FONDEMENTS THEORIQUES ET ANALYSE ECONOMIQUE**

**SUSTAINABLE ENTREPRENEURIAL TERRITORY
THEORETICAL BASES AND ECONOMIC ANALYSIS**

**Sophie BOUTILLIER
Dimitri UZUNIDIS**

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	4
1. LES TROIS MOTS CLES DE L'ANALYSE DU TERRITOIRE : PROXIMITE, ENTREPRENEURIAT ET DURABILITE	5
1.1. Territoire et proximité	5
1.2. Territoire entrepreneurial	8
1.3. Territoire durable : éco-activités, éco-entreprises et éco-technologies	11
2. DEFINITION DU TERRITOIRE ENTREPRENEURIAL DURABLE ET INDICATEURS	13
2.1. Définition générique	13
2.2. Le territoire entrepreneurial durable : quels indicateurs ?	15
CONCLUSION	17
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	17

INTRODUCTION

Pour nombre d'économistes, l'entrepreneuriat constitue le moteur du développement économique (croissance économique, création d'emplois et innovation) d'une manière générale et plus particulièrement au niveau local. Mais, le développement de l'activité entrepreneuriale s'appuie également sur un cadre institutionnel approprié. Les politiques publiques peuvent ainsi contribuer à créer un climat des affaires dynamiques. Celui-ci se fonde sur trois types de proximité - géographique, organisationnelle et cognitive - propres aux milieux innovateurs (Uzunidis, 2010).

Les concepts de « ville entrepreneuriale » et de « ville durable » ont été élaborés depuis le début des années 2000, d'abord pour montrer que les initiatives entrepreneuriales prennent place dans un espace géographique donné, grâce à l'élaboration d'un cadre institutionnel approprié (Levratto, Torres, 2010), et deuxièmement qu'une ville durable repose sur les trois items du développement durable (efficacité économique, éthique sociale et préservation de l'environnement (Jansson, 2013)) et qu'elle constitue le modèle approprié pour répondre aux défis à venir sur le plan urbain.

Ce focus sur les concepts de la « ville entrepreneuriale » et de la « ville durable » a pour but de montrer que l'activité économique ne se développe pas de manière uniforme sur un territoire donné mais qu'un ensemble de facteurs économiques, sociaux et politiques conditionne le développement du territoire et des activités entrepreneuriales. La référence au cadre urbain nous apparaissant trop restrictive (les frontières urbaines étant essentiellement de nature administrative), nous avons donc opté pour le vocable de territoire qui permet d'intégrer les relations systémiques qui se nouent entre les acteurs.

Nous définissons dans ces conditions, le territoire entrepreneurial durable de manière à combiner les concepts de ville entrepreneuriale et de ville durable dans une même entité. Un territoire entrepreneurial durable est par conséquent une zone géographique caractérisée par des relations synergiques entre les acteurs, dont le développement repose sur un cadre institutionnel propice à la création d'éco-entreprises et à la transformation des activités existantes dans une perspective de développement durable.

Les éco-entreprises sont des entreprises qui développent leurs activités dans les éco-technologies, lesquelles sont de manière générique, des technologies permettant de produire des produits ou des services capables de mesurer, prévenir, limiter ou corriger les impacts sur l'environnement des activités humaines ; les éco-activités étant considérées comme la source d'une croissance à venir, voire sous certaines conditions à l'origine d'une troisième révolution industrielle (Demailly, Verley, 2013 ; Rifkin, 2012), combinant à la fois croissance économique, amélioration du bien-être et protection de l'environnement. La nature du lien entre développement d'éco-entreprises et/ou d'éco-technologies est source de controverses, soit que l'on privilégie le rôle du marché ou celui de la réglementation publique. D'un côté, la création d'éco-entreprises est en effet perçue comme étant un moyen efficace pour générer des activités nouvelles permettant mieux que la réglementation publique de réduire toutes formes de nuisances environnementales (York, Venkataraman, 2010). Alors que par ailleurs, on peut aussi défendre l'idée selon laquelle seule la réglementation environnementale (Porter, Van der Linde, 1995) peut conduire les entreprises existantes à adopter des modes de fonctionnement plus respectueux de l'environnement. L'initiative individuelle et la régulation publique sont, à notre sens, complémentaires, non substituables, le développement des éco-

activités s'inscrit dans un cadre réglementaire conduisant les acteurs économiques à adopter de nouvelles pratiques.

Partant des concepts de la « ville entrepreneuriale » et de la « ville durable », nous allons dans un premier temps définir le concept du territoire entrepreneurial durable. Dans un second temps, nous présenterons les indicateurs permettant de définir de façon plus affinée un territoire entrepreneurial durable.

1. LES TROIS MOTS-CLES DE L'ANALYSE DU TERRITOIRE : PROXIMITE, ENTREPRENEURIAT ET DURABILITE

1.1. Territoire et proximité

L'activité économique ne se développe pas de façon homogène au niveau d'un territoire donné. Les raisons de ce développement inégal sont complexes, et ne résident pas uniquement dans la présence ou l'absence de ressources (humaines, naturelles, ou autres). La question du développement économique des territoires, mais également de leur capacité à innover, est explorée par les économistes depuis la fin du 19^{ème} siècle, avec l'accélération de l'industrialisation (Verley, 1997), depuis les travaux fondateurs de von Thunen (2009), Weber et surtout Marshall dont les économistes ont largement repris et développé les concepts (effets d'agglomération, externalités, etc.) depuis les années 1970. Les théories sur les milieux innovateurs du GREMI pendant les années 1980 ont clairement mis en évidence l'étroit lien entre la dynamique des entreprises présentes sur un territoire et le territoire dans lequel elles sont insérées.

Ces considérations nous conduisent à mettre l'accent sur la notion de proximité qui se décline sur différents modes : géographique et organisée (Rallet, Torre, 1995). La proximité géographique désigne en règle générale la distance qui sépare deux agents économiques ou deux entreprises. La proximité organisée se réfère aux réseaux de relations sociales entre différentes entités. Citons à titre d'exemple une entreprise organisant le territoire géographique dans lequel elle est insérée en développant des relations marchandes avec d'autres entités ou des relations sous-traitance industrielle. De la proximité géographique et organisationnelle découle la proximité cognitive entre les agents économiques, sur laquelle nous reviendrons ultérieurement.

L'ensemble de ces notions et concepts forme un corpus, l'économie territoriale, qui se définit aux niveaux géographique et économique. Son objectif est précisément de répondre à trois questionnements : a) comment est organisée la production (quelle est par exemple la part respective de grandes et de petites entreprises ?), b) comment les agents économiques présents sur un territoire innovent ? Et c) quel est le degré d'attractivité du territoire en matière d'investissements, mais également pour la création d'entreprises nouvelles ? En d'autres termes : comment les ressources et les relations de proximité contribuent-elles à la création d'entreprises d'une part et à améliorer les performances des entreprises existantes d'autre part ? Mais, également comment les entreprises utilisent cette proximité pour exister et croître ?

Ces questions nous conduisent à nous interroger à la fois sur la réalité de l'entreprise (en tant qu'organisation) et de l'entrepreneur (en tant que fonction économique et d'innovation) ? Nous définissons l'entrepreneur comme l'agent économique qui crée un réseau de relations

socio-économiques favorisant la création de nouvelles idées et de nouveaux marchés. Grâce à ce réseau, l'entrepreneur extrait les ressources (en connaissances et financières notamment) dont il a besoin pour créer de nouvelles ressources, en d'autres termes innove, crée des richesses et des emplois.

L'économie territoriale est une discipline scientifique complémentaire avec la géographie économique. Celle-ci a développé trois types de proximité auxquelles nous nous référerons dans le cadre de notre analyse : a) géographique (distance), b) économique (relations) et c) organisationnelle (normes et comportements des acteurs économiques – entrepreneurs et entreprises), d'où découlent deux concepts majeurs : a) les effets externes produits par le territoire par les relations entre les entreprises, ainsi que par d'autres acteurs (relations verticales et/ou horizontales – *supply chain* – formant ensemble une niche de compétitivité grâce à la présence de ressources spécialisées, d'informations, etc. b) Les effets d'agglomération produits par le regroupement spatial d'entreprises (Isnard, 1956), lesquels ont un impact majeur sur la croissance démographique, le développement d'infrastructures, de services aux entreprises, etc., car ils sont porteurs d'externalité positives (réduction de coûts unitaires pour les firmes quelle que soit leur taille).

Partant de ces considérations, nous définissons le modèle du territoire entrepreneurial durable (TED), lequel combine les trois types de proximité évoqués ci-dessus : spatiale, organisationnelle et cognitive que nous détaillerons ci-dessous (tableau 1), l'ensemble de ces proximités participe ainsi à la création d'externalités positives, sources de productivité et d'innovations (produit, procédé, organisationnelle).

Tableau 1 : Proximité spatiale, organisationnelle et cognitive

Proximité	Paramètres	Domaine d'action et enjeu
Spatiale	Distance/vitesse	Déplacement : flux
Organisationnelle (intra et inter-organisationnelle)	Institutions publiques et parapubliques / marché Intra-firme/inter-firme Vertical/horizontal Commandement/contrat	Coordination Stratégies, actions, routines, normes
Cognitive	Code/contenu Contexte/compréhension (conscience + interprétation)	Communication Concepts, idées, connaissances

Source : Uzunidis, 2012, p.293.

La proximité spatiale est caractérisée par la réduction des distances (et du temps) qui séparent physiquement les acteurs économiques ; condition permissive au développement de relations de reconnaissance et d'inter-reconnaissance entre ceux-ci.

La proximité organisationnelle est définie par l'appartenance à une même organisation (entreprise, laboratoire de R&D, université, service à l'intérieur d'une même organisation ou administration, etc.), à un même réseau (intra-organisationnel et/ou inter-organisationnel) ou, plus largement à une même « communauté de destin » (Uzunidis, 2010).

La proximité cognitive renvoie à l'adhésion de différents acteurs à une même conception de l'innovation, au même paradigme (technologique et/ou organisationnel), aux mêmes routines, aux mêmes heuristiques, aux mêmes algorithmes de pensée, aux mêmes conventions, aux mêmes traditions, aux mêmes croyances, aux mêmes codes internes, aux mêmes langages

et/ou aux mêmes procédures d'apprentissage, de délibération, de prise de décision et de gouvernance (Depret, Hamdouch, 2004). Elle se situe donc au sein même des organisations, des réseaux et des communautés. Les acteurs économiques présents sur un territoire donné partagent les mêmes objectifs économiques (croissance de leurs activités, innovation), les mêmes valeurs, lesquels façonnent leurs comportements et décisions, qui donnent au territoire en question son identité pour lui-même, mais aussi l'image qu'il donne de l'extérieur, et par conséquent sa capacité d'attractivité de nouvelles ressources, de nouveaux talents.

Les relations de proximité contribuent à la coordination du processus d'innovation (Madeuf et al, 2005). Celui-ci, à la fois flexible et évolutif, impose à l'entreprise ou à l'entrepreneur le besoin impératif de disposer des différents types de moyens technologiques et intellectuels, d'acquérir et de combiner en permanence des ressources matérielles et immatérielles. Par ailleurs, la théorie de la connaissance appliquée à l'entreprise nous enseigne que la capacité d'adaptation et l'efficacité de l'entreprise dépendent de ses capacités cognitives, de ses codes d'interprétation de l'information elle-même, de ses compétences et de ses procédures mises en œuvre pour la résolution des problèmes qu'elle rencontre (Dosi et al, 1999). L'information scientifique, technique et industrielle constitue un système de connaissances (capital savoir) qui sont articulées, formalisées et susceptible d'être communiquée ou transférée. Ce système est un moyen de production identifiable en tant que tel (Laperche, 2001, 2007). Son utilisation est source d'innovation dans le déroulement normal du processus de production. La tâche du dirigeant ou de l'entrepreneur consiste donc à trouver l'équilibre entre la gestion des partenariats et le développement des instruments internes de l'organisation (Laperche, et al, 2006). Pour survivre et se développer une entreprise est contrainte d'acquérir de nouvelles connaissances pour créer de nouvelles compétences.

Piore et Sabel (1984) ont intégré la proximité dans un système de production flexible fondée sur des relations multidirectionnelles et horizontales. La dynamique de l'évolution des structures et de l'organisation du système local de production met en évidence l'importance des petites entreprises. Plus flexibles et plus adaptables, elles sont plus aptes que les grandes à renouveler le système local et productif et à créer de nouveaux emplois. En outre, la proximité entre les grandes et les petites entreprises sont aussi encastrées dans le système social et politique local. Les institutions sociales locales (Etat, collectivités territoriales, entreprises) tiennent un rôle significatif dans l'organisation et l'évolution de l'activité économique au niveau d'un territoire géographique donné. Cet espace a en effet été façonné au cours du temps par des rapports de pouvoir, des rivalités, des relations de concurrence entre les acteurs (Benko, Lipietz, 2000dir) qui ont contribué à façonner son image, sa bonne ou sa mauvaise réputation. Ainsi, la région du Nord-Pas de Calais dans laquelle se situe la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) a été façonnée depuis le 19^{ème} siècle (et même bien avant, dès la Renaissance) par une activité industrielle intense (textile, sidérurgie, extraction houillère, etc.), qui en a fait l'une des régions pionnières de l'industrialisation française, via le plan Freycinet à la fin des années 1870, qui contribua à développer un réseau de chemin de fer dense, ainsi que des installations portuaires, dont Dunkerque fut l'un des principaux bénéficiaires.

La construction de la trajectoire techno-industrielle de la région puise par conséquent ses racines dans un passé très lointain, mettant en évidence une forte dépendance de sentier, reposant sur des investissements spécifiques (industries lourde et manufacturière) et sur l'emploi salarié ouvrier.

1.2. Territoire entrepreneurial

La prise en considération de la proximité spatiale consiste à mettre l'accent sur le raccourcissement des distances géographiques entre les acteurs économiques (entre les entreprises elles-mêmes, entre les entreprises et les institutions publiques). Ce rapprochement géographique, voire l'« atmosphère industrielle » qui en est le produit (Marshall, 1890, 1958), a clairement été identifié par nombre de chercheurs en économie et en géographie comme étant propices à l'innovation et à la créativité. Les théories des milieux innovateurs (Maillat, Perrin, 1992) et les clusters (Porter, 1998, 2003) s'appuient sur cette observation et mettent généralement en évidence dans leurs travaux la capacité d'un territoire à innover en prenant en considération l'émergence de nouvelles entreprises en tant que telles et la création d'entreprises nouvelles par des firmes existantes et/ou des institutions publiques de recherche par exemple, résultant précisément de cette proximité géographique. Le territoire économique se présente alors comme un système territorialisé de valorisation de capitaux, de production et d'échanges. Sa caractéristique principale est la formation et la mise en valeur des ressources spécifiques et la réalisation des combinaisons particulières de ces ressources spécifiques. Cette approche intègre à la fois les relations inter-entreprises et l'intervention des acteurs institutionnels que nous avons évoquée plus haut.

La proximité spatiale façonne les comportements entrepreneuriaux et institutionnels, contribuant à créer des relations synergiques entre les acteurs. L'environnement de l'entreprise est alors considéré comme un ensemble de ressources qui relie les différentes composantes de la firme, séparées verticalement ou horizontalement par la division du travail.

La théorie des réseaux contribue à replacer l'entreprise dans son environnement. Cet environnement est riche et ne se réduit pas à des relations marchandes. Camagni (1991) appréhende ainsi l'environnement de l'entreprise comme un ensemble de ressources qui relie les différentes composantes de la firme organisée verticalement ou horizontalement par la division du travail. L'environnement de la firme (quelle que soit sa taille) n'est pas alors considéré comme une donnée naturelle, voire neutre, mais il est perçu comme le produit de décisions prises par les acteurs économiques. Les firmes contribuent par conséquent à façonner par leurs décisions l'environnement économique et social dans lequel elles sont encadrées, et inversement.

Selon le contexte économique (caractérisé par un taux de croissance économique, taux de chômage donnés), les entreprises vont soit opter pour une organisation concentrée ou au contraire déconcentrée. Une firme donnée est amenée par exemple à déconcentrer son activité en fonction des effets d'agglomération du territoire dans lequel elle est insérée. Ces effets d'agglomération vont générer des externalités en matière de communication, d'information. Ils vont aussi contribuer à la diversification de l'offre (via une stratégie plus fine en matière de division du travail), élargir le marché du travail (besoin de nouvelles qualifications et/ou compétences). On observe un double phénomène, d'une part un phénomène de la localisation de nature centripète, d'autre part de nature centrifuge. Le premier contribue au regroupement des activités pour exploiter les économies d'échelle, ainsi générées, le second contribue à la dispersion dans un espace géographique donné de l'activité économique, pour tirer profit des effets de spécialisation et des économies d'échelle qui en découlent.

Cependant, la proximité organisationnelle ne se limite pas aux seules firmes et aux stratégies qu'elles développent pour capter des nouvelles ressources, elle émane également des institutions (publiques pour une large part) qui interviennent pour stimuler et/ou accompagner

la création d'entreprises. Les collectivités territoriales (au niveau local, régional ou autres) se livrent à des opérations de surenchères pour attirer des entreprises et/ou des entrepreneurs, pour générer des activités nouvelles. Le concept très connu de la « classe créative » (Florida, 2003) (tableau 2) participe cet état de faits, la réussite économique des villes en particulier (de territoires en général) serait en effet liée à leur capacité d'attirer des acteurs économiques créatifs (par exemple des diplômés de haut niveau, des artistes, des intellectuels, etc.), porteurs de nouveauté et de créativité en ce début de siècle, période où l'activité économique reposerait en priorité sur des savoirs de haut niveau. En d'autres termes, et pour paraphraser Florida, en attirant ces populations éduquées et cultivées, on crée un « people climate » qui contribue à créer un « business climate ». Bien que cette analyse nous semble très réductrice (en réduisant la capacité de créativité des individus à leur diplôme), elle est intéressante dans la mesure où elle montre clairement que la réussite économique d'un territoire est liée à sa capacité à attirer des populations extérieures.

Tableau 2 : La classe créative de R. Florida

Eléments de définition de la « classe créative »	
✓	Corrélation positive entre la croissance économique des villes et l'existence en son sein d'une classe créative.
✓	Une classe créative est composée d'individus créatifs hautement diplômés, des individus engagés dans la résolution de problèmes inédits, s'appuyant sur des connaissances complexes et des individus impliqués dans les professions des arts, de la mode, du design, etc.
✓	La classe créative contribue à créer un « people climate ».
✓	Pour se développer une ville doit être en capacité d'attirer des talents.
✓	Le concept des « 3T » : Talent, Technologie, et Tolérance.

Source : Florida, 2002.

La proximité organisationnelle fait référence à l'ensemble des acteurs, entreprises et administrations publiques, qui par leurs décisions vont contribuer à façonner un territoire donné. L'entreprise parce qu'elle va par exemple structurer un réseau de sous-traitants et de fournisseurs au niveau local, un organisme public parce qu'il va par une réglementation donnée contribuer à façonner de nouvelles pratiques et à développer de nouvelles activités. Par ailleurs, les administrations publiques, en mettant en œuvre des politiques publiques (par exemple pour stimuler l'entrepreneuriat) contribuent au développement de la proximité organisationnelle, notion qui est proche du concept de la ville entrepreneuriale (Levratto, Torres, 2010) que nous avons évoqué plus haut. Existe-il dans un territoire donné des structures d'accompagnement à la création de la création d'entreprises et à leur suivi ? Quels sont les moyens de financement dont les entrepreneurs peuvent bénéficier ? Existe-il une université qui développe des relations de coopération avec les entreprises situées sur le même territoire ? (tableau 3).

Tableau 3 : La ville entrepreneuriale : éléments de définition

Critères de définition de la ville entrepreneuriale selon le classement de la fondation ECER (European Cities Entrepreneurship ranking)

- ✓ Promotion : événements, université, guides, NTIC, etc.
- ✓ Anté-crédation : viabilité du projet prévisionnel d'activité, services juridiques, formations, etc.
- ✓ Post-crédation : services, gestion opérationnelle, accès études, durée d'accompagnement, etc.
- ✓ Financement : soutien des organismes publics, investissements privés, fonds de garanties, aides publiques, etc.
- ✓ Environnement économique : transport, énergie et développement durable, amélioration urbaine, cadre de vie, capital connaissance, disponibilité compétences, réseaux, immobilier d'entreprise, etc.

Source : Levratto, Torres, 2010.

La proximité cognitive renvoie au partage plus ou moins formalisé d'expériences, de représentations, codes, langages, modèles qui résultent de, et facilitent dans le même temps la communication de toute information au sein des organisations. La proximité cognitive s'appuie sur un réseau dense de relations sociales que nous avons évoqué plus haut (proximité organisationnelle). Par ailleurs, les firmes produisent des flux d'information en leur sein (entre les différents services constituant une entreprise), une partie de celles-ci est aussi diffusées vers l'extérieur (vers d'autres entreprises ou des institutions publiques, mais aussi les consommateurs). La proximité cognitive est facilitée par les proximités spatiale et organisationnelle et contribue notamment à la création de communautés de pratiques, via l'atmosphère industrielle évoquée plus haut.

Les trois formes de la proximité contribuent à créer des relations synergiques entre les acteurs présents sur un territoire donné. Un territoire entrepreneurial peut alors être défini comme un espace géographique dans lequel ces relations synergiques se développent, entretenant des relations de proximité organisationnelle et cognitive, contribuant au développement des activités entrepreneuriales en général. En ajoutant l'adjectif « durable », nous souhaitons souligner l'importance du développement des éco-activités et de la transformation des activités existantes (synergies de mutualisation ou de substitution de déchets, filières de valorisation et plus globalement prise en compte du développement durable dans les stratégies des entreprises et des institutions), de manière à ce que le développement territorial s'inscrive dans une stratégie de développement durable. Ceci rejoint la définition générique de la ville durable que nous avons évoquée plus haut. La ville durable combine en effet trois objectifs : développement économique, insertion sociale et protection de l'environnement (tableau 4).

Tableau 4 : La ville durable : éléments de définition

<i>Les trois piliers de la ville durable</i>	
✓	Dynamisme économique : créativité, innovation, entrepreneuriat et attractivité
✓	Intégration des communautés : emploi local, mieux vivre ensemble, démocratie participative, préservation du patrimoine
✓	Protection de l'environnement et amélioration du cadre de vie des habitants

Source : Attour, Depret, 2014.

1.3. Territoire durable : éco-activités, éco-entreprises et éco-technologies

Un territoire entrepreneurial durable est un territoire dont l'activité économique est principalement orientée vers le développement d'éco-entreprises que l'OCDE et Eurostat (1999) définissent comme des entreprises dont les activités produisent des biens et des services capables de mesurer, de prévenir, de limiter ou de corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'air, de l'eau, du sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux éco-systèmes. Elles incluent les technologies, services et biens qui réduisent les risques environnementaux et minimisent la pollution et l'utilisation des ressources. A partir de cette définition générique, deux types d'éco-entreprises sont distinguées : d'une part, celles qui luttent contre la pollution, d'autre part celles qui contribuent à gérer de manière durable les ressources naturelles.

Les éco-entreprises valorisent un ensemble de savoir-faire et de techniques pour mesurer ou réduire l'impact d'une activité, d'un procédé ou d'un produit sur l'environnement. Elles peuvent revêtir soit un caractère générique ou spécifique. Dans le premier cas, il s'agit de technologies à applications multiples, et en particulier dans le domaine de l'environnement. Dans le second cas, il s'agit d'applications essentiellement dans le domaine de l'environnement. La grande plasticité de ces activités fait qu'il est adapté de parler d'éco-activités plutôt que d'éco-industries. Lorsque ces activités sont exercées par des entreprises privées, nous parlerons d'éco-entreprises, lorsqu'elles sont exercées par des institutions publiques, nous parlerons d'éco-activités. Dans la continuité de ces définitions, l'entrepreneur vert ou durable est défini comme un entrepreneur qui est associé au développement durable et qui recherche à la fois la performance environnementale, sociale et économique. Il est défini par l'Association Française de Normalisation (AFN) comme un entrepreneur, qui dans le secteur marchand, exerce tout ou partie (significative) de ses activités dans les éco-activités. De façon plus stratégique, l'entrepreneuriat durable (Petzold, Fonrouge, 2013) correspond à l'exploitation d'opportunités liées à la protection et à la prévention de l'environnement, et ce de façon durable. La performance en la matière de ces firmes est mesurée autant par leur retombées économiques, sociales qu'environnementales.

A partir de cette définition très large, nombre d'activités peuvent y être insérées. Nous avons pour notre part retenu la classification retenue par les chambres de commerce et d'industrie qui offre l'avantage d'une identification facile des entreprises, pour l'enquête sur le terrain à venir (voir tableaux 5).

Tableau 5 : Les éco-technologies, une définition opérationnelle

<i>1. Déchets</i>
Collecte Récupération Traitement Fabrication, installation, et distribution de matériels/équipements/produits Conseils/études/ingénierie/formation Mesure/contrôle
<i>2. Eau</i>
Installation et gestion de réseau Traitement Fabrication, installation et distribution de matériels/équipements/produits Mesure/contrôle
<i>3. Risques (naturels et technologiques)</i>
Conseils/études/ingénierie/formation Fabrication, installation et distribution de matériels/équipements/produits Mesure/contrôle
<i>4. Bruit et vibrations</i>
Conseils/études/ingénierie/formation Fabrication, installation et distribution de matériels/équipements/produits Mesure/contrôle
<i>5. Sols</i>
Conseils/études/ingénierie/formation Fabrication, installation et distribution de matériels/équipements/produits Mesure/contrôle Traitement/dépollution
<i>6. Energie</i>
Conseils/études/ingénierie/formation Fabrication, installation et distribution de matériels/équipements/produits Mesure/contrôle
<i>7. Management environnemental</i>
Conseils/études/ingénierie/formation
<i>8. Urbanisme</i>
Conseils/études/ingénierie/formation
<i>9. Nature et paysages</i>
Conseils/études/ingénierie/formation

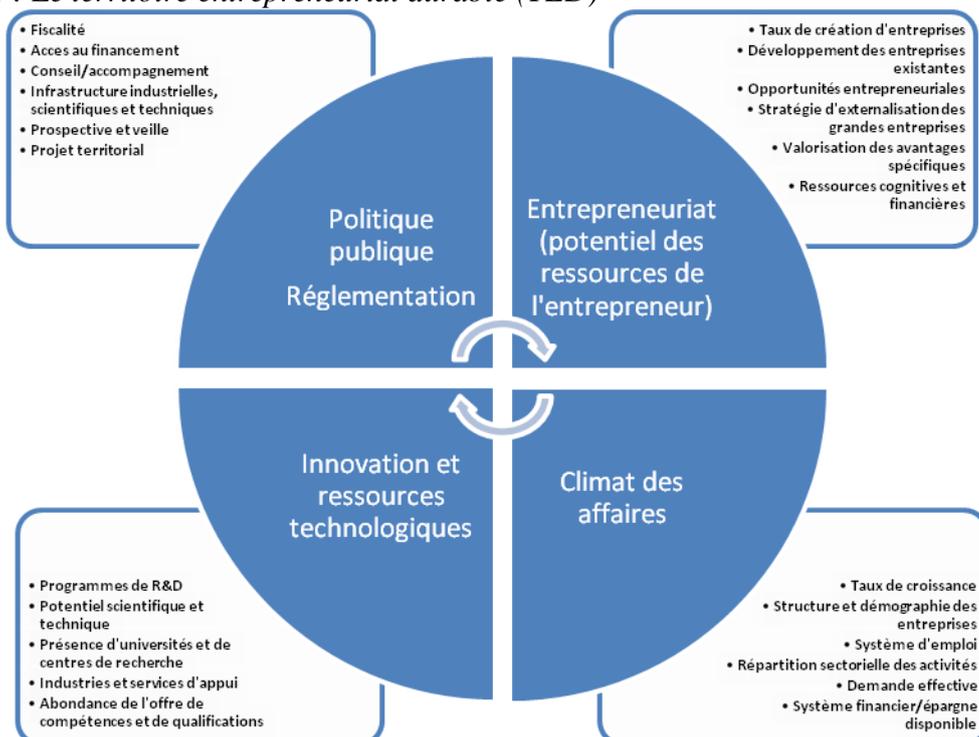
A cette classification, nous pouvons ajouter d'autres secteurs d'activité, comme par exemple la construction (et plus particulièrement l'éco-construction) qui est un secteur qui connaît à l'heure actuelle d'importantes transformations liées en grande partie à l'évolution de la réglementation environnementale (voir Grenelle de l'environnement). Nombre d'entreprises dans ce secteur sont conduites à éco-innover pour être en conformité avec la réglementation, alors que d'autres appréhendent l'évolution de la réglementation environnementale comme une opportunité et se positionnent d'emblée dans ce secteur. Nous ajouterons également l'agriculture, plus particulièrement les circuits courts agricoles, lesquels se développent en interaction avec les centres urbains.

2. DEFINITION DU TERRITOIRE ENTREPRENEURIAL DURABLE ET INDICATEURS

2.1. Définition générique

Le territoire entrepreneurial durable (TED) est défini comme une zone géographique caractérisée par des relations synergiques entre les acteurs, dont le développement repose sur un cadre institutionnel propice à la création d'éco-entreprises et à la transformation des activités existantes dans une perspective de développement durable. Il est construit sur l'interaction entre quatre items qui découlent des trois types de proximité que nous avons énoncés : a) politique publique et réglementation (fiscalité, conseil, financement, stratégie de développement durable etc.), b) entrepreneuriat (création d'éco-entreprises, développement des entreprises existantes dans les éco-technologies, opportunités entrepreneuriales en matière d'éco-innovation, etc.), c) innovation et ressources éco-technologiques (programme de recherche & développement (R&D), relations de coopération et synergies entre les entreprises et/ou les universités et/ou les centres de recherche en faveur du développement durable) et d) le climat économique et des affaires propre au territoire (taux de croissance économique, part des petites et moyennes entreprises par rapport au nombre total d'entreprises, etc.). Ces quatre items interagissent de manière synergique au niveau d'un espace spatial donné, soit d'un territoire donné (figure 1).

Figure 1 : Le territoire entrepreneurial durable (TED)



Le concept du territoire entrepreneurial durable réunit les trois formes de proximité (spatiale, organisationnelle et cognitive). L'activité économique se déroule dans un cadre géographique donné (le territoire). Les acteurs privés et publics organisent ce territoire, pour les premiers en développant des activités ou en en créant de nouvelles. Les seconds définissent des politiques de développement dont l'objectif est de favoriser le développement d'activité. La proximité organisationnelle s'appuie et contribue à nourrir la proximité cognitive entre les acteurs économiques et institutionnels, favorisant l'innovation et la création d'activités. S'agissant

d'un territoire entrepreneurial durable, l'objectif n'est pas seulement de créer des activités nouvelles, mais des éco-activités. Le caractère durable du territoire entrepreneurial est donné d'une part par la nature des activités qui y sont développées (création d'entreprises d'éco-technologies, intégration du développement durable dans la stratégie des entreprises et des institutions), d'autre part par la création d'un cadre institutionnel visant à promouvoir le développement d'activités de cette nature.

L'entrepreneur est encastré dans ce territoire entrepreneurial durable. Il en tire les ressources dont il a besoin pour développer son activité (ressources en connaissances, financières, informationnelle, etc.), grâce aux relations de proximité spatiale, organisationnelle et cognitive qu'il a construit à l'intérieur de cet espace géographique. Plus le territoire est riche en ressources, et plus fortes sont les relations de proximité entre les acteurs, plus grande sera la capacité de l'entrepreneur pour acquérir des informations, des financements, des compétences, etc. pour créer son entreprise, lancer le processus de production, innover et s'introduire sur de nouveaux marchés. Nous définissons ainsi le potentiel de ressources de l'entrepreneur, dont l'importance est corrélée conjointement d'une part à la richesse du territoire en ressources de production, d'autre part à la capacité de l'individu à accéder et à acquérir lesdites ressources pour créer son entreprise.

Le potentiel de ressources de l'entrepreneur (Boutillier, Uzunidis, 1999, 2010) est donc un ensemble synergique composé de trois ressources : en connaissances, financières et en relations sociales (tableau 6). La définition du potentiel de ressources a pour base de départ le capital social, tel qu'il a été défini dans les années 1990 comme (sachant qu'il existe une grande variété de définitions) le réseau de relations que les agents économiques construisent et valorisent pour améliorer leur situation (accroître leurs revenus, trouver un emploi, obtenir un poste mieux considéré dans une entreprise, obtenir un financement pour créer une entreprise...). Ce réseau de relations sociales s'inscrit dans le cadre des relations de proximité décrite ci-dessus (spatiale, organisationnelle et cognitive).

La définition du potentiel de ressources s'appuie sur l'idée que l'agent économique (en l'occurrence l'entrepreneur) valorise un ensemble de ressources (connaissances, ressources financières et relations sociales) pour arriver à son objectif : la création de son entreprise ou le développement de celle-ci. Ces trois formes de ressources sont en interaction les unes avec les autres. Prenons un exemple : dans le cadre de ses études, le futur entrepreneur a acquis des connaissances, mais il a également noué des relations avec d'autres étudiants qui seront peut-être ses futurs associés.

Tableau 6 : Le potentiel de ressources de l'entrepreneur

Ressources	Caractéristiques majeures
En connaissances	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Connaissances tacites et de toutes natures acquises dans le cadre familial ✓ Connaissances codifiées, scientifiques et techniques, acquises pendant la scolarité ✓ Connaissances acquises par les rapports avec autrui (famille, scolarité, activité professionnelle)
Financières	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Epargne propre de l'entrepreneur ✓ Apports affectifs : parents, proches, etc. ✓ Crédit bancaire ✓ Aides financières institutionnelles (ex. aides directes publiques) ✓ Apports financiers d'un autre entrepreneur
Sociales	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Relations informelles (famille, amis, voisinage, collègues, etc.) ✓ Relations formelles (Etat, banques, autres entreprises, centres de recherche, etc.)

2.3. Le territoire entrepreneurial durable : quels indicateurs ?

A partir de cette définition générique du territoire entrepreneurial durable, nous avons retenu (via la figure 1) un ensemble d'indicateurs pour l'évaluer (tableau 4). Dans le tableau ci-dessous, nous avons distingué trois items : 1) le contexte entrepreneurial, 2) le contexte institutionnel en faveur de l'entrepreneuriat et 3) le contexte environnemental.

1) *L'item « contexte entrepreneurial »* regroupe des informations relatives à la fois sur la densité du tissu économique local (concentré ou décentralisé via la part des PME par rapport au nombre total d'entreprises), le dynamisme entrepreneurial (taux de création d'entreprises), la délivrance de permis de construire renseigne sur le dynamisme des entreprises existantes (réalisent-elles de nouveaux investissements pour développer leurs activités), enfin il faut aussi prendre en compte la durée de vie des entreprises et la part de la population active salariée par rapport à l'emploi total. Même s'il est possible d'exercer une activité entrepreneuriale en tant que salarié (e), la part des travailleurs indépendants est un bon indicateur de l'activité entrepreneuriale dans un territoire, quelle que soit sa taille. Dans ce contexte entrepreneurial s'inscrit le potentiel de ressources de l'entrepreneur sur la définition duquel nous reviendrons.

2) *L'item « contexte institutionnel en faveur de l'entrepreneuriat »* permet d'évaluer la capacité d'un territoire donné à créer un contexte favorable à la création d'entreprises et à leur développement. Les autorités locales ont-elles mis en place des mesures de sensibilisation à la création d'entreprises vis-à-vis de publics divers comme par exemple les jeunes, les personnes âgées, etc. Pour les personnes ayant un projet plus ou moins arrêté, des agences de conseil et de suivi à la création ont-elles été prévues ? Quel est leur rôle par exemple en matière de financement, pour monter le business plan ? La période de suivi s'arrête-elle dès la création de l'entreprise ou se poursuit-elle pendant plusieurs années ? Nous sommes en ce sens proche de la définition standard de la ville entrepreneuriale (Levratto, Torres, 2010). Mais dans notre cas, s'agissant d'un territoire entrepreneurial durable, il s'agit également de prendre si les autorités locales privilégient par une politique de soutien adéquat à la création d'éco-entreprises, ceci en liaison à la fois avec l'item du contexte environnemental, mais également

du tissu économique local (industriel, tertiaire, concentré, etc.). La politique d'accompagnement des entreprises peut être prolongée par la création de zones d'activité (éco-zone, parcs scientifiques ou autres), combinant à la fois proximité spatiale et organisationnelle. Par ailleurs, la présence d'un site universitaire et de laboratoires de recherche spécialisés constitue également un bon atout de manière à favoriser le développement de savoir et de techniques de pointe sur lesquels reposent en règle générale les éco-technologies.

3) *L'item « contexte environnemental »* apporte des informations sur la capacité d'un territoire en faveur de l'environnement : quelle est sa politique en matière de développement durable et pour protéger la biodiversité ? Des moyens financiers sont-ils alloués en ce sens de manière également à sensibiliser la population à cette question. Enfin, un ensemble d'autres questions doivent être étudiées, telles que l'existence d'une politique au niveau local particulièrement active en matière d'énergies renouvelables, ou encore pour privilégier l'éco-construction (au-delà de la réglementation en la matière), le tri sélectif et le traitement des déchets ménagers ou encore la mise en œuvre d'une politique en faveur de l'écologie industrielle, en coopération avec les acteurs privés présents sur le territoire (tableau 7).

Tableau 7 : Le TED, la construction d'un indicateur synthétique

Items	Caractéristiques majeures
Contexte entrepreneurial	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Part des PME/nombre total d'entreprises, globalement et par secteur ✓ Taux de création d'entreprises ✓ Délivrance de permis de construire et de rénovation relatifs aux entreprises ✓ Taux de pérennité des entreprises à 1 an et à 5 ans ✓ Taux de la population salariée ✓ Présence sur le territoire de sites industriels à risques (centrale nucléaire, entreprises classées SEVESO, etc.) et réglementation en la matière
Contexte institutionnel en faveur de l'entrepreneuriat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique de sensibilisation vis-à-vis des jeunes (et d'autres publics sensibles par exemple les personnes âgées, les chômeurs de longue durée, etc.) en faveur de l'entrepreneuriat ✓ Politique d'accompagnement à la création d'entreprise ✓ Présence d'agences à l'accompagnement à la création d'entreprise ✓ Soutien spécifique en faveur des éco-entreprises ✓ Présence d'incubateurs, de parcs technologiques, de ruches d'entreprises, etc. ✓ Fiscalité en faveur de l'entreprise ✓ Présence d'une université et de centres de recherche
Contexte environnemental	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Politique publique en faveur du développement durable et de la biodiversité ✓ Programme de recherche en faveur des éco-technologies ✓ Programme pour faciliter l'utilisation des énergies renouvelables ✓ Développement d'une stratégie d'écologie industrielle ✓ Mise en place d'une politique de collecte, tri et traitement des déchets ménagers et industriels

CONCLUSION

La dynamique entrepreneuriale est étroitement liée à l'encastrement territorial des acteurs économiques. Inversement, la dynamique des territoires est tirée par des entrepreneurs créatifs et innovants. Face aux nouveaux défis économiques et environnementaux, l'innovation (du produit, du procédé ou organisationnelle) doit être orientée de manière à réduire l'utilisation de matières premières, intermédiaires et d'énergie.

Depuis le début des années 2000, nombre de nouveaux concepts ont été formulés de manière à rendre compte de ces nouveaux enjeux. Comme celui de la ville entrepreneuriale (créer un cadre institutionnel propice à l'entrepreneuriat) et celui de la ville durable qui vise à décliner les piliers du développement durable au niveau du territoire urbain, et qui illustre clairement cette prise de conscience.

Dans un contexte économique marqué par un taux élevé de chômage, l'accent a été mis sur la promotion de l'entrepreneuriat en définissant des politiques de soutien et d'accompagnement à la création d'entreprise. L'objectif est de créer un cadre institutionnel favorable à l'entrepreneuriat de manière à promouvoir la multiplication d'initiatives.

La ville induit la référence au territoire, soit à un espace géographiquement situé et délimité. A l'intérieur de ce territoire se développent des relations sociales de proximité, qui découlent d'une proximité organisationnelle (organisée par les acteurs économiques et les institutions publiques) et cognitive (inter-relations entre les acteurs du territoire façonnées par une culture, des normes sociales, par une histoire communes).

Le concept du territoire entrepreneurial durable découle de la prise en considération des trois types de proximité (spatiale, organisationnelle et cognitive). L'entrepreneur, en tant qu'acteur économique, encadré dans un territoire donné, tire les ressources (en connaissances, financières, sociales) dont il a besoin pour mener son projet, contribuant du même coup à façonner la dynamique territoriale. En mettant l'accent sur la durabilité du territoire, notre objectif est de mettre l'accent sur les activités nouvelles qui sont en train de se développer au niveau territorial, à la fois en fonction des ressources dudit territoire, mais également pour répondre aux objectifs de développement de celui-ci.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Attour A., Depret M.-H. 2014, Technologies de 'information et de la communication, soutenabilité et stratégies des EcoCités en France, *Innovations. Revue d'économie et du management de l'innovation*, 44. 187-217.
- Benko G., Lipietz A., 2000, *La richesse des régions. La nouvelle géographie socioéconomique*, PUF.
- Boutillier S., Uzunidis D., 2012, De la société des entrepreneurs a la société entrepreneuriale essai sur l'analyse de la fonction de l'entrepreneur dans la dynamique économique, Cahiers du LAB.RII, document de travail n° 247.
- Boutillier S., Uzunidis D., 2010, *L'entrepreneur, force vive du capitalisme*, Bénévent.
- Boutillier S., Uzunidis D., 1999, *La légende de l'entrepreneur*, Syros.
- Boutillier S., Uzunidis D., 1998dir, *Ports et industries du Nord. Clichés dunkerquois*, L'harmattan.

- Boutillier S., Uzunidis D., 2014, La ville entrepreneuriale durable, *Séminaire « La ville entrepreneuriale »*, RRI, Institut CDC pour la Recherche, Dunkerque, 6/3/2014
- Camagni R., 1991, *Innovation Networks : spatial perspectives*, Belhaven Ress-GREMI.
- Demilly D., Verley P., 2013, Les espoirs de la révolution industrielle verte : une perspective historique, Working Paper n°11/13 Nouvelle Prospérité.
- Depert M.-H., Hamdouch A., 2004, Proximité spatiale, organisationnelle et cognitive, réseaux d'innovation et dynamique concurrentielle dans l'industrie biopharmaceutique, Contribution Quatrièmes Journées de la Proximité « Proximité, réseaux et coordination, Marseille, 17-18 juin.
- Dosi G., Nelson R., Winter S., 1999eds, *The nature and Dynamics of organizational Capabilities*, Oxford University Press.
- Florida R., 2003, Entrepreneurship, creativity and regional economic growth, in *The emergence of Entrepreneurship policy*, Cambridge University Press, 39-60.
- Fonrouge C., Petzold S., 2013, L'Entrepreneuriat Durable, Nouvel Eldorado ?, *Le Grand Livre de l'Entrepreneuriat*, Dunod, 307-320.
- Isard W., 1956, *Location and space economy*, MIT Press.
- Jansson A., 2013, Reaching for a sustainable, resilient urban future using the lens of ecosystem services, *Ecological Economics*, 86, 285-291.
- Laperche B., 2001, Potentiel d'innovation des grandes entreprises et Etat, argumentation évolutionniste sur l'appropriation des informations scientifiques et techniques, *Innovations, Cahiers d'économie de l'innovation*, 13 (1), 61-85.
- Laperche B., 2007, « Knowledge capital » and innovation in multinational corporations, *International Journal of Technology and Globalisation*, 3 (1), 24-41.
- Levratto N., Torres O., 2010, Le classement des villes entrepreneuriales. Méthodes, résultats et portées, *Innovations, Cahiers de l'économie de l'innovation*, 33, 13-39.
- Madeuf B., Carré D., Lefebvre G., Milelli C., 2005, TIC et économie de la proximité : organisation et localisation de la RD au sein des entreprises globales, *Innovations, Cahiers d'économie de l'innovation*, 21 (1), 243-272.
- Maillat D., Perrin J., 1992, *Entreprises innovatrices et développement territorial*, GREMI, EDES.
- Marshall A., 1890, *Principales of Economics*, Macmillan.
- Marshall A., 1958, *Principales of Economics of Industry*, Macmillan.
- OCDE-Eurostat, 1999, *Manuel de collecte et d'analyse des données sur l'industrie des biens et des services environnementaux*, OCDE.
- Piore M., Sabel C., 1984, *The second industrial divide*, Basic Books.
- Porter M. E., 1998, Clusters and the New Economics of Competition, *Harvard Business Review*, 76 (6), 77-90.
- Porter M., 2003, The economic performance of regions, *Regional Studies*, 37 (6-7), 549-578.
- Porter M., Van der Linde C., 1995, Green and competitive: ending the stalemate, *Harvard Business review*, September-october, 120-134.
- Rallet A., Torre A., 1995, *Economie industrielle et économie spatiale. Un état des lieux*, Economica.
- Rifkin J., 2012, *La troisième révolution industrielle. Comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde*, Les Liens qui libèrent.
- Uzunidis D., 2010, Innovation et proximité. Entreprises, entrepreneurs et milieux innovateurs, *Revue des sciences de gestion*, 241, 13-22.
- Uzunidis D., 2012, Systémique locale d'innovation : proximité et entrepreneuriat, in RRI (dir), *L'innovation*, Peter Lang.
- Verley P., 1997, *La révolution industrielle*, Folio, Gallimard.

Von Thünen J. H., 2009, *The isolated state in relation to agriculture and political economy, 1826, 1850 and 1867*, Palgrave MacMillan.

Walter

York J. G., Venkataraman S., 2010, The entrepreneur-environment nexus: uncertainty, innovation and allocation, *journal of Business venturing*, 25, 449-463.